

## BAPE – Réseau structurant – Tramway Mémoire

Québec, 30 juillet 2020

Par manque de temps, je m'en tiendrai à un seul point : l'incohérence entre le fait de dépenser une somme importante de fonds publics pour la mise en place d'une ligne de tramway dans le cadre d'un réseau structurant et le projet d'abattre pour ce faire un grand nombre d'arbres matures, en particulier en bordure de rues existantes.

Nous sommes en contexte de changement climatique, de perte de la canopée urbaine à cause de l'agrile du frêne, de l'incidence démontrée de la pollution de l'air et de l'eau sur la santé humaine et environnementale, d'augmentation projetée de la population dans la région de la ville de Québec et de diminution appréhendée des ressources. Dans ce contexte, **la seule bonne raison** de dépenser argent et ressources publiques pour la mise en place d'un tramway est d'améliorer notre résilience face aux effets néfastes appréhendés en diminuant l'importance de l'automobile par rapport au transport en commun en améliorant l'attrait de ce dernier. Cela évite de construire de nouvelles routes et permet de réduire la superficie relative des zones utilisées pour le stationnement.

Cela entre en contradiction directe avec le projet d'abattre un grand nombre d'arbres matures en bordure des rues existantes où la canopée est déjà déficiente par rapport à ce qui est souhaitable en terme de santé cardio-vasculaire (Planète cœur, François Reeves, Multimondes, 2011). Visiblement, les arbres ne seront pas abattus pour faire place au tramway mais plutôt pour la chaussée soit élargie pour permettre le transport actif (piétons, vélos) tout en maintenant la voie automobile.

Dans le contexte décrit plus haut, pour faire face aux menaces pour la santé humaine des citoyens habitant les quartiers traversés par le tramway, il nous semble incontestable qu'à choisir entre la conservation d'arbres matures et le maintien de voies de circulation automobile, on doit privilégier la première.

Nous vous demandons donc de ne pas recommander le projet de tramway dans sa forme existante, de favoriser un projet qui favoriserait le maintien des arbres matures sur tout le parcours et de l'exiger en bordure des rues existantes. Sans cela, compte tenu des services essentiels rendus par les arbres en contexte urbain, leur perte annulera une bonne partie des avantages justifiant la construction d'un tramway dans le cadre de la mise en place d'un réseau structurant de transport en commun.

Denise Leahy, citoyenne